



## **DECLARATION LIMINAIRE CTS DU 15/12/14**

Dans le cadre de ce CTS, on nous demande de travailler sur un projet visant à améliorer nos conditions de travail.

La première de ces conditions reste que l'employeur doit garantir la sécurité à ses agents.

Or, pour mémoire, depuis plus de cinq ans, les salariés du SPIP d'Albertville dénoncent l'inadéquation des locaux à l'accueil des PPSMJ et à la sécurité de leurs agents.

Le déménagement du service est préconisé par l'administration mais est repoussé aux calendes grecques et ce, pour des raisons budgétaires.

Dans ces conditions, comment doit-on interpréter les propositions « d'espaces de sieste » en cours d'élaboration, alors même que le SPIP d'Albertville ne dispose pas de salle d'attente...

Face à cette nouvelle provocation, nous ne participerons pas à ce simulacre de concertation.

PS : cette déclaration sera rendue publique.